CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ SAINTE-FÉLICITÉ

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité tenue le 02 mai 2016 à 19h00 à la salle Alphonse Simard du Centre Sportif Sainte-Félicité situé au 194 rue Saint-Joseph à Sainte-Félicité.

SONT PRÉSENTS : MONSIEUR RÉGINALD DESROSIERS, MAIRE

MADAME SANDRA BÉRUBÉ, CONSEILLÈRE

MONSIEUR PATRICE TRUCHON, CONSEILLER

MADAME JOHANNE DION, CONSEILLÈRE

MONSIEUR FIDÉLIO SIMARD, CONSEILLER

MONSIEUR BERNARD HARRISSON, CONSEILLER

MONSIEUR RÉMI SAVARD, CONSEILLER

Monsieur Yves Chassé agit à titre de secrétaire.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2016-05-01**

**ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de l’ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Patrice Truchon et résolu à l’unanimité des conseillers que le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité adopte l’ordre du jour tout en maintenant l’item « Divers » ouvert.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2016-05-02**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 04 AVRIL 2016**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 04 avril 2016 transmis par le directeur général et secrétaire-trésorier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Patrice Truchon et résolu à l’unanimité des conseillers que le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité adopte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 04 avril 2016 tel que rédigé.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2016-05-03**

**ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER AU 30 AVRIL 2016**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de la liste des comptes payés et à payer au 30 avril 2016 transmis par le directeur général et secrétaire-trésorier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Bernard Harrisson et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité approuve la liste des comptes payés et à payer au montant de quatre-vingt-quatre-mille-six-cent-vingt-cinq-dollars et quatre-cents (84,625.04) de déboursés et de douze-mille-quatre-cent-quatre-vingt-dix-huit-dollars et trente-cinq-cents (12,498.35$) de salaires;

QUE ces dépenses sont imputées au fonds d’administration de la Municipalité de Sainte-Félicité, représentant un grand total de quatre-vingt-dix-sept-mille-cent-vingt-trois-dollars et trente-neuf-cents (97,123.39$);

QUE ces documents font partie intégrante du procès-verbal comme s’ils sont ici au long reproduits.

*Certificat de disponibilité de crédits*

*Je, soussigné, Yves Chassé, g.m.a., directeur général et secrétaire-trésorier, certifie conformément à l’article 961 du Code municipal du Québec que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés.*

APPROBATION DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR DÉLÉGATION DE POUVOIR AU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Il n’y a aucune dépense autorisée par délégation de pouvoir au directeur général et secrétaire-trésorier à payer.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2016-05-04**

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2016-23001-137, 2E RANG VEILLEUX-MONSIEUR PIERRE SIMARD**

CONSIDÉRANT la demande formulée par Monsieur Pierre Simard pour une dérogation mineure aux dispositions du règlement d’urbanisme en regard de l’immeuble situé au 137, 2e Rang Veilleux (Lot : 3168822);

CONSIDÉRANT QU’un avis a été publié conformément à la Loi, le 12 avril 2016, invitant tout intéressé à se faire entendre relativement à ladite dérogation mineure;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d’urbanisme de la Municipalité de Sainte-Félicité recommande au Conseil municipal l’approbation de la demande de dérogation mineure numéro 2016-23001;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Rémi Savard et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité accepte la demande de dérogation mineure numéro 2016-23001 afin de :

° Permettre deux usages complémentaires par usage principal au lieu d’un seul usage complémentaire par usage principal. Les usages complémentaires envisagés sont : gîte touristique dans la résidence et activité artisanale de type boutique d’artisanat dans la remise.

° Permettre pour l’activité artisanale une superficie maximale de 57.71 mètres carrés au lieu du maximum de 56.45 mètres carrés;

° Permettre que chaque usage complémentaire puisse avoir une enseigne. Pour l’activité artisanale, une enseigne selon les modalités de l’article 7.3.1 et pour le gîte touristique une enseigne selon les modalités de l’article 7.3.6 du règlement de zonage.

° Permettre un empiétement d’au plus 6.20 mètres dans la marge de recul avant de 8.0 mètres pour faire une galerie avec un toit et un balcon au-dessus et permettre un empiétement de 7.0 mètres dans la marge de recul avant pour l’escalier menant à la galerie.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2016-05-05**

**NOMINATION D’UN MAIRE SUPPLÉANT-RÉMI SAVARD**

CONSIDÉRANT QU’en vertu de l’article 116 du *Code municipal du Québec*, le Conseil municipal peut, nommer un ou des conseillers comme maire suppléant;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Johanne Dion et résolu à l’unanimité des conseillers :

1° QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

2° De nommer le conseiller Monsieur Rémi Savard à titre de maire suppléant pour la période du 03 mai 2016 au 07 novembre 2016 inclusivement;

3° QUE le conseiller Monsieur Rémi Savard, en l’absence du maire ou pendant la vacance de cette charge, remplira les fonctions de maire, avec tous les privilèges, droits et obligations y étant rattachés;

4° D’autoriser le conseiller Monsieur Rémi Savard à signer pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Félicité, tous les documents et effets bancaires nécessaires et requis pour l’administration générale, et ce, en cas d’absence du maire, d’incapacité d’agir du maire ou de vacances dans la charge de maire, en vertu de l’article 116 du *Code municipal du Québec*;

5° QUE le conseiller Monsieur Rémi Savard siège au Conseil des maires de la MRC de La Matanie lorsque le maire est dans l’incapacité de s’y présenter.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2016-05-06**

**DEMANDE D’APPEL D’OFFRES : TRAVAUX DE FAUCHAGE-ÉTÉ 2016**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Félicité désire faire des travaux de fauchage le long des chemins municipaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Sandra Bérubé et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

D’autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier Monsieur Yves Chassé à procéder à une demande de soumissions sur invitation écrite pour des travaux de fauchage le long des chemins municipaux.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2016-05-07**

**ENGAGEMENT D’UN EMPLOYÉ DANS LE CADRE DU PROGRAMME D’AIDE FINANCIÈRE-EMPLOI-QUÉBEC-MONSIEUR GINO OUELLET**

CONSIDÉRANT QU’Emploi-Québec a confirmé l’octroi d’une aide financière pour l’embauche d’un employé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Fidélio Simard et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité de Sainte-Félicité engage Monsieur Gino Ouellet aux conditions énumérées dans l’entente avec Emploi-Québec pour une durée de vingt-six (26) semaines à compter du 09 mai 2016;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier Monsieur Yves Chassé est mandaté pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Félicité pour la gestion et la supervision du projet d’embauche;

QUE l’adoption de la présente résolution constitue le contrat liant les deux (2) parties.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2016-05-08**

**DÉPÔT DU RAPPORT D’ÉTUDE-GESTION DE CHAUSSÉES-AUSCULTATION DES CHAUSSÉES DANS LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-FÉLICITÉ-ENGLOBE**

CONSIDÉRANT QUE les services d’Englobe ont été retenus par la Municipalité de Sainte-Félicité pour effectuer une évaluation de la condition de 4,9 km de chaussées pavées du réseau routier de la municipalité sous les aspects de la condition visuelle, du confort au roulement (uni) ainsi que de la susceptibilité au gel de la surface du revêtement;

CONSIDÉRANT QUE cette étude a été réalisée en accord avec les termes de la proposition de services professionnels portant le numéro 15-0237-024-4 datée du 21 août 2015;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité a pris connaissance du rapport;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation du rapport est admissible au *Programme de la taxe sur l’essence et de la contribution du Québec* 2014-2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Fidélio Simard et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

DE prendre acte de fait du dépôt du Rapport d’étude-Gestion de chaussées-Auscultation des chaussées.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2016-05-09**

**ADJUDICATION DE CONTRAT :REMPLACEMENT DE PORTES DE L’ÉDIFICE MUNICIPAL ET DE L’ARCADE DU CENTRE SPORTIF SAINTE-FÉLICITÉ**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité a pris connaissance des deux (2) soumissions reçues dans le cadre d’appel d’offres sur invitation écrite pour le remplacement de deux (2) portes d’entrée à l’édifice municipal et la porte d’entrée de l’arcade du Centre Sportif Sainte-Félicité, soit :

1° Concept MAT : 6,476.54$ taxes incluses Note : Ne peut pas fournir une porte pour l’arcade;

2° Rénovation Aubin Fillion enr. 7,433.45$ taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Rémi Savard et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

D’Adjuger en faveur de Rénovation Aubin Fillion enr. au montant de sept-mille-quatre-cent-trente-trois-dollars et quarante-cinq-cents (7,433.45$) taxes incluses pour le remplacement de deux (2) portes d’entrée à l’édifice municipal et une (1) porte d’entrée de l’arcade du Centre Sportif Sainte-Félicité;

QUE l’adoption de la présente résolution constitue le contrat liant les deux (2) parties.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2016-05-10**

**COMMANDE DE SEL CHEZ MINES SELEINE-50 TONNES MÉTRIQUES**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité doit commander du sel chez Mines Seleine pour la saison hivernale 2016-2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Fidélio Simard et résolu à l’unanimité des conseillers :

D’autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à procéder à la commande de cinquante (50) tonnes de sel chez Mines Seleine pour la saison hivernale 2016-2017.

**AVIS DE MOTION-RÈGLEMENT NUMÉRO 112 SUR LA PRÉVENTION INCENDIE**

AVIS DE MOTION est par la présente donné par Monsieur Patrice Truchon, conseiller, que lors d’une prochaine séance du Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité sera proposé pour adoption le *Règlement numéro 112 sur la prévention incendie.*

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2016-05-11**

**DEMANDE D’ANNEXION AU RÉSEAU D’ÉGOÛTS-182 BOULEVARD TREMBLAY-MADAME MARIE-CHRISTINE MARCEAU**

CONSIDÉRANT la demande d’annexion au réseau d’égoûts de la résidence localisée au 182 Boulevard Tremblay de Madame Marie-Christine Marceau;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Sandra Bérubé et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

D’autoriser l’annexion au réseau d’égoûts de la municipalité, la résidence localisée au 182 Boulevard Tremblay de Madame Marie-Christine Marceau;

D’autoriser les travaux requis pour l’annexion au réseau d’égoûts, tel que main-d’œuvre, l’outillage, le matériel requis.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2016-05-12**

**PROGRAMME D’AIDE À L’ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL-AIDE FINANCIÈRE 49,821.00$-VOLET PRINCIPAL-2016**

CONSIDÉRANT QUE dans une correspondance du 31 mars 2016, Monsieur Jacques Daoust, Ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l’Électrification des transports informait la municipalité qu’une aide financière de 49,821.00$ est accordée pour l’année 2016 dans le cadre du *Programme d’aide à l’entretien du réseau routier local*;

CONSIDÉRANT QU’un premier montant de 37,896.00$, équivaut à 76% de l’aide financière, sera versé après la réception de la déclaration de reddition de comptes pour l’année 2015, laquelle doit être produite au plus tard le 30 juin 2016 et que le deuxième versement, soit un montant de 11,925.00$ sera transmis vers le 30 septembre 2016;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Bernard Harrisson et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

DE prendre acte de fait de la correspondance du 31 mars 2016 de Monsieur Jacques Daoust, Ministre des Transports.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2016-05-13**

**APPEL D’OFFRES : GRAIDAGE DE CHEMINS-ÉTÉ 2016**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité a demandé un appel d’offres sur invitation écrite pour des travaux de graidage de chemins Été 2016;

CONSIDÉRANT QUE deux (2) soumissions ont été reçues, soit :

1° Municipalité de Les Méchins : 100.00$ l’heure plus les taxes et les déplacements;

2° Excavation Émilien Simard inc. : 118.00$ l’heure plus les taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Sandra Bérubé et résolu majoritairement (Monsieur Fidélio Simard se retire de la décision) :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

D’Adjuger en faveur d’Excavation Émilien Simard inc. au montant de cent-dix-huit-dollars (118.00$) plus les taxes le contrat pour des travaux de graidage Été 2016;

QUE l’adoption de la présente résolution constitue le contrat liant les deux (2) parties.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2016-05-14**

**MISE EN DEMEURE DE MADAME NICOLE MORANDI**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité a pris connaissance de la mise en demeure du 09 avril 2016 de Madame Nicole Morandi, domiciliée au 115 Boulevard Perron demandant à la municipalité de procéder au curage ou/et à la réparation de la grille située sur le Boulevard Perron;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Johanne Dion et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

DE prendre acte de fait de la mise en demeure de Madame Nicole Morandi;

DE voir à faire les réparations ou modifications afin que la grille soit fonctionnelle pour l’écoulement des eaux au cours de l’année 2016.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2016-05-15**

**RESPONSABILITÉ DE LA GESTION DES COURS D’EAU-LETTRE DU MINISTÈRE DE L’ENVIRONNEMENT-ACTE DE FAIT**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité a pris connaissance d’une copie de lettre du 24-03-2016 envoyée au préfet de la MRC de La Matanie par Monsieur Yves Berger, directeur du Ministère des Transports l’informant que certaines municipalités locales ont manifesté leur intention de ne plus procéder à l’enlèvement des débris dans les cours d’eau parcourant leur territoire et qu’il rappelle que la *Loi sur les compétences municipales* (chapitre C-47.1) prévoit que les municipalités régionales de comté (MRC) sont responsables de l’entretien des cours d’eau à débit régulier ou intermittent sur leur territoire et qu’elles doivent réaliser les travaux requis pour rétablir l’écoulement normal des eaux d’un cours d’eau;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Bernard Harrisson et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

DE prendre acte de fait de la correspondance du 24 mars 2016.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2016-05-16**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 113 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 24 DÉCRÉTANT L’IMPOSITION D’UNE TAXE AUX FINS DU FINANCEMENT DES CENTRES D’URGENCE 9-1-1**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Félicité doit modifier le règlement numéro 24 décrétant l’imposition d’une taxe pour le financement des centres d’urgence 9-1-1

CONSIDÉRANT QUE l’accord de partenariat avec les municipalités pour la période 2016-2019, signé le 29 septembre 2015, prévoit à son article 4.1 que le montant de la taxe sera ajusté selon l’inflation, avec effet à compter du 1er août 2016;

CONSIDÉRANT QUE l’adoption du règlement n’a pas à être précédée d’un avis de motion;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Fidélio Simard et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité adopte le Règlement numéro 113 modifiant le règlement numéro 24 décrétant l’imposition d’une taxe aux fins du financement des centres d’urgence 9-1-1.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2016-05-17**

**VACANCES ANNUELLES 2016 DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité a pris connaissance du calendrier des vacances annuelles 2016 des employés municipaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Johanne Dion et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

D’Autoriser les vacances annuelles 2016 des employés municipaux tel que présenté.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2016-05-18**

**AUTORISATION D’ACHAT DE LA CAGE DE PROTECTION-ÉTAYAGE MODULAIRE ALUMINIUM POUR LES MUNICIPALITÉS DE SAINTE-FÉLICITÉ, SAINT-ADELME, GROSSES-ROCHES, SAINT-RENÉ-DE-MATANE ET SAINT-ULRIC**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2016-04-05 adoptée le 04 avril 2016 intitulée : *Autorisation d’achat regroupé pour l’acquisition d’un étayage modulaire aluminium (Cage pour travaux en tranchée);*

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Adelme souhaite que l’achat se fasse par la Municipalité de Sainte-Félicité;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités participantes sont d’accord;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Bernard Harrisson et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

D’Autoriser la commande de l’Étayage PRO-MOD aluminium chez Équipement NCN Ltée au montant de 15,929.79$ taxes incluses;

QUE les montants de l’acquisition et le transport de l’équipement soient répartis entre les municipalités participantes.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2016-05-19**

**LETTRE DE MENTION EN FAVEUR D’UNE ZONE SCOLAIRE DU CONSEIL D’ÉTABLISSEMENT DE L’ÉCOLE DE SAINTE-FÉLICITÉ**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a pris connaissance d’une lettre du 15 avril 2016 des membres du Conseil d’établissement de l’École de Sainte-Félicité donnant son appui dans la démarche dans le projet d’une zone scolaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Bernard Harrisson et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

DE prendre acte de fait de la correspondance du 15 avril 2016.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le maire Monsieur Réginald Desrosiers invite les personnes présentes à se prévaloir de cette période de questions. (Début : 19h40, Fin : 19h41)

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2016-05-20**

**LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

Il est proposé par Monsieur Fidélio Simard et résolu à l’unanimité des conseillers :

De lever la séance ordinaire du 02 mai 2016, l’ordre du jour étant épuisé. Et la séance est levée à 19h42.

|  |
| --- |
| *Je, soussigné, Réginald Desrosiers, maire, atteste que la signature du procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du Code municipal du Québec.* |

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Réginald Desrosiers Yves Chassé, GMA

Maire Directeur général

Secrétaire-trésorier